Parents-thèse	**CHARTE DE BIENTRAITANCE**	Version : v1.0
	REF: 20251112-QLT-CH-Bientraitance	Date d'application : 12/06/2025
	Établi par : Equipe de direction – Professionnels SESSAD	
	Validé par : Michel PESCE	7 pages

Nos engagements envers les enfants et leurs familles

Préambule :

La bientraitance constitue une démarche collective visant à promouvoir le bien-être, le développement, la sécurité, la participation et les droits des personnes accompagnées.

« La bientraitance, selon la HAS, est une démarche qui vise à offrir un accompagnement respectueux, adapté et sécurisant, fondé sur le respect des droits et des besoins de la personne, tout en agissant pour prévenir la maltraitance. » Haute Autorité de Santé
https://www.has-sante.fr/jcms/c_915130/fr/promotion-de-la-bientraitance

Au SESSAD, à l'UEMA et à l'École Parents-Thèse, elle repose sur une attention permanente portée à l'enfant, à sa famille, à ses besoins, à ses aspirations et à son environnement.

Notre action s'appuie notamment sur :

- la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ;
- les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS ;
- les valeurs associatives de Parents-Thèse.

1. Respecter chaque enfant dans sa dignité et son intégrité

Nous reconnaissons chaque enfant comme une personne à part entière.

Nous nous engageons à :

- respecter son identité, son histoire et sa singularité ;
- utiliser un langage respectueux et adapté à sa compréhension ;
- préserver son intimité et sa vie privée ;
- solliciter son accord lorsque cela est possible avant toute intervention le concernant ;
- prévenir toute forme de violence, de négligence ou d'humiliation ;
- protéger son intégrité physique et psychique.

2. Favoriser l'expression et la participation

Nous considérons que chaque enfant peut exprimer un point de vue, quelles que soient ses capacités de communication.

Nous nous engageons à :

- rechercher systématiquement son avis ;

- lui permettre d'exprimer ses choix, préférences et refus ;
- utiliser les moyens de communication adaptés à ses besoins ;
- prendre en compte sa parole dans les décisions qui le concernent ;
- favoriser sa participation à l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

3. Soutenir l'autodétermination et le pouvoir d'agir

Nous accompagnons chaque enfant dans le développement de son autonomie et de sa capacité à agir sur sa vie.

Nous nous engageons à :

- valoriser ses compétences et ses ressources ;
- développer ses capacités de choix et de décision ;
- favoriser les apprentissages utiles à son autonomie ;
- encourager sa participation à la vie sociale, scolaire et citoyenne ;
- soutenir la construction progressive de son projet de vie.

4. Respecter les convictions, opinions et croyances

Nous accueillons avec respect la diversité des convictions, des opinions, des croyances et des pratiques culturelles.

Nous nous engageons à :

- exercer nos missions dans une stricte neutralité professionnelle ;
- ne pratiquer aucun prosélytisme ;
- respecter les convictions exprimées par les enfants et leurs familles ;
- prendre en compte ses convictions lorsqu'elles sont compatibles avec les besoins primaires de l'enfant (santé, sécurité) et le fonctionnement du service ;
- engager une réflexion pluridisciplinaire lorsque certaines demandes soulèvent des questions relatives à la santé, à la sécurité, au développement ou aux droits de l'enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant demeure le principe de référence.

5. Construire l'accompagnement avec les familles

Nous reconnaissons les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant.

Nous nous engageons à :

- développer une relation fondée sur le dialogue et la confiance ;
- associer les familles aux décisions concernant leur enfant ;
- partager les informations utiles à la compréhension de l'accompagnement ;

- rechercher les solutions les plus adaptées en tenant compte de leurs attentes ;
- respecter leur place et leur expertise parentale.

6. Garantir la confidentialité et le respect de la vie privée

Nous veillons à la protection des informations concernant les enfants et leurs familles.
Nous nous engageons à :

- respecter le secret professionnel et les règles de confidentialité ;
- garantir la sécurité des données personnelles ;
- partager les informations uniquement lorsqu'elles sont nécessaires à l'accompagnement et dans le respect du cadre légal ;
- permettre l'accès au dossier conformément à la réglementation.

7. Prévenir les situations de maltraitance

La bientraitance implique une vigilance permanente.

Nous nous engageons à :

- identifier les situations à risque ;
- signaler toute situation préoccupante ;
- analyser les incidents, les événements indésirables ;
- mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires ;
- soutenir les professionnels confrontés à des situations complexes.

Toute personne accompagnée, parent ou professionnel peut alerter le service lorsqu'elle estime qu'une situation porte atteinte aux droits ou au bien-être d'un enfant.

8. Développer une culture de réflexion éthique

Certaines situations confrontent les professionnels à des tensions entre plusieurs valeurs, droits ou intérêts légitimes.

Nous nous engageons à :

- favoriser le dialogue et l'analyse collective ;
- prendre en compte le point de vue de l'ensemble des acteurs concernés ;
- mobiliser les références réglementaires, déontologiques et professionnelles ;
- rechercher les solutions les plus respectueuses des droits et de l'intérêt de l'enfant ;
- développer une culture institutionnelle de réflexion éthique.

9. Soutenir les professionnels dans leurs missions

La qualité de l'accompagnement repose également sur la qualité des conditions d'exercice professionnel.

Nous nous engageons à :

- développer les compétences des professionnels ;
- favoriser le travail pluridisciplinaire ;
- soutenir l'analyse des pratiques ;
- promouvoir la coopération et l'entraide ;
- prévenir les risques professionnels.

10. Améliorer continuellement nos pratiques

La bientraitance est une démarche d'amélioration permanente.

Nous nous engageons à :

- évaluer régulièrement nos pratiques ;
- recueillir l'avis des enfants et des familles ;
- analyser les événements indésirables ;
- mettre en œuvre des actions d'amélioration ;
- actualiser nos outils et nos procédures.

Notre engagement

« La bientraitance n'est pas seulement une intention. Elle se traduit chaque jour par des actes, des comportements, des choix professionnels et une vigilance collective au service des droits, du bien-être et du développement des enfants accompagnés. » HAS

Signatures :

Le Directeur :
Michel PESCE

La Chargée de mission QSE-RSE
Référente Bientraitance
Claire KORNMANN

La Cheffe de Service SESSAD :

Caroline FARISON

La cheffe de Service UEMA :
Anne GASTOU